

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DPA 19-2 Signature d'un avenant n° 3 au marché de travaux du lot n° 1 (Bâtiments) attribué à l'entreprise EIFFAGE Construction Val-de-Seine dans le cadre de la création d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique 3bis, rue Papin à Paris (3^{ème}).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2002 DPA 226 en date du 8 avril 2002 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le principe de réalisation des travaux d'aménagement d'un centre dédié aux musiques actuelles et à l'art interactif dans l'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique, ainsi que les modalités de passation des marchés de définition simultanés correspondants ;

Vu la délibération 2002 DPA 293 en date des 8 et 9 juillet 2002 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de consultation de quatre marchés de prestations intellectuelles concernant respectivement la recherche et le diagnostic de matériaux dangereux (plomb, amiante), la mission de contrôleur technique, la mission de coordonnateur SPS et une étude de déshabillage et d'enlèvement des matériaux dangereux et a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ;

Vu la délibération 2003 DPA 147 en date des 26 et 27 mai 2003 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de consultation de deux marchés de prestations intellectuelles concernant respectivement la mission de coordination en matière de S.S.I. et une mission d'assistance au maître d'ouvrage et a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ;

Vu la délibération 2003 DPA 295 en date des 20 et 21 octobre 2003 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de consultation d'un marché d'étude relatif à la recherche de polychromies, au diagnostic et tests sur décors anciens et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;

Vu la délibération 2004 DPA 079 en date des 2 et 3 février 2004 par laquelle le Conseil de Paris autorise Monsieur le Maire de Paris à signer le marché de maîtrise d'œuvre à l'issue des trois marchés de définition simultanés et à déposer les demandes de permis de construire et de démolir correspondantes ;

Vu la délibération 2004 DPA 151 en date des 10 et 11 mai 2004 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de consultation d'un marché de prestations intellectuelles concernant une mission d'organisation pilotage coordination (OPC) et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;

Vu la délibération 2004 DPA 182 en date des 7 et 8 juin 2004 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de consultation d'un marché de travaux anticipés de démolitions non structurelles et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;

Vu la délibération 2004 DPA 203 en date des 5 et 6 juillet 2004 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de consultation d'un marché de travaux anticipés de démolitions structurelles et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;

Vu la délibération 2005 DPA 164 en date des 26 et 27 septembre 2005 par laquelle le Conseil de Paris autorise Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 04/26057 signé avec l'équipe de concepteurs Manuelle Gautrand architecte mandataire d'un groupement conjoint, associée à Jean-Paul Chabert, OTH bâtiments, Acoustique Tisseyre, Lucigny-Talhouet et associés, Cabinet Casso et Pro-développement ;

Vu la délibération 2005 DPA 215 en date des 26 et 27 septembre 2005 par laquelle le Conseil de Paris a soumis à son approbation le principe de réalisation des travaux principaux relatifs à la création d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques situé au théâtre de la Gaîté Lyrique sis 3 bis rue Papin 75003 Paris et les modalités de passation des 11 marchés séparés de travaux correspondant ;

Vu la délibération 2005 DPA 284 en date des 12 et 13 décembre 2005 par laquelle le Conseil de Paris a autorisé Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 1 au marché de travaux de démolitions structurelles anticipées signé avec la société Ile-de-France Démolitions et un avenant n°1 au marché de coordination hygiène et sécurité signé avec la société ARIA ;

Vu les délibérations 2006 DPA 030 et 2006 DPA 124 en date du 3 et 4 avril 2006 par laquelle le Conseil de Paris a autorisé le Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 1 au marché d'assistance technique au maître d'ouvrage n° 03/26-620 signé avec le groupement SETEC Organisation (mandataire)/Acoustique VIVIER & Associés et un avenant n° 2 au maîtrise d'œuvre n° 04/26057 signé avec l'équipe de concepteurs Manuelle Gautrand architecte mandataire d'un groupement conjoint, associée à Jean-Paul Chabert, OTH bâtiments, Acoustique Tisseyre, Lucigny-Talhouet et associés, Cabinet Casso et Pro-développement ;

Vu la délibération 2006 DPA 251 en date du 25 et 26 septembre 2006 par laquelle le Conseil de Paris a autorisé Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage n° 03/26-620 signé avec le groupement d'entreprises SETEC Organisation (mandataire) / Acoustique VIVIER & Associés ainsi qu'un avenant n° 1 au marché de contrôle technique n° 03/26-345 signé avec la société VERITAS ainsi que le principe et les modalités de passation d'un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Vu la délibération 2007 DPA 105 en date du 14 mai 2007 par laquelle le Conseil de Paris a autorisé Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 2 au marché de coordination de la sécurité et de la protection de la santé n° 04/26-050 signé avec la société ARIA , ainsi qu'à résilier le marché relatif à la mission d'OPC n° 04/26-322 signé avec la société CICAD ainsi que le principe et les modalités de consultation d'un nouveau marché complémentaire d'OPC ;

Vu la délibération 2007 DAJ 10 en date des 25 et 26 juin 2007 par lequel le Conseil de Paris a autorisé Monsieur le Maire de Paris à signer le marché de maîtrise d'assistance technique au maître d'ouvrage d'ouvrage pour la phase travaux et la mise en service de l'équipement avec l'attributaire désigné par la Commission d'appel d'offres du 4 juin 2007, à savoir le groupement EPOC INGENIERIE (mandataire) / NOBLE INGENIERIE ;

Vu la délibération 2007 DPA 251 en date du 2 octobre 2007 par lequel le Conseil de Paris a autorisé la résiliation du marché relatif à la mission de SPS n° 04/26-050 signé avec la société ARIA ainsi que le principe et les modalités de consultation d'un nouveau marché complémentaire de SPS ;

Vu la délibération 2008 DPA 200 en date des 7 et 8 juillet par lequel le Conseil de Paris a autorisé Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 04/26-057 signé avec l'équipe de concepteurs Manuelle Gautrand architecte mandataire d'un groupement conjoint, associée à Jean-Paul Chabert, OTH bâtiments, Lamoureux Acoustics Eurl, Lucigny-Talhouet et associés, Cabinet Casso et Pro-développement ;

Vu la délibération 2008 DPA 253 en date des 29 et 30 septembre 2008 autorisant Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec la société EIFFAGE Construction Val de Seine et approuvant les modalités de passation de deux marchés de travaux relatifs à la fourniture et pose de mobiliers spécifiques ;

Vu la délibération 2009 DPA 209 en date des 11 et 12 mai 2009 autorisant Monsieur le Maire de Paris à signer les marchés de travaux relatifs à la fourniture et pose de mobiliers spécifiques attribués dans le cadre de l'opération : lot 10A « Eclaireuses » et lot 10 B « Ruban Numérique » ;

Vu la délibération 2011 DPA 14 en date des 16 et 17 mai 2011 autorisant Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 1 au marché d'assistance technique au maître d'ouvrage pour la phase Travaux et la mise en service de l'équipement conclu avec le groupement EPOC INGENIERIE (mandataire) / NOBLE INGENIERIE ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 12 avril 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature de deux avenants relatifs à l'opération de création d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique, 3 bis rue Papin à Paris (3^{ème}) ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^{ème} arrondissement en sa séance du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^{ème} Commission ;

Délibère :

- Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à souscrire un avenant n° 3 au marché de travaux du lot n° 1 (Bâtiments) attribué à l'entreprise EIFFAGE Construction Val-de-Seine dans le cadre de la création d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique, portant le montant du marché à 41 317 317,00 euros HT soit 49 415 511,13 euros TTC en valeur février 2007 et portant le délai à 36 mois, avenant dont le texte est joint à la présente délibération.
- Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2313, rubrique 313, mission 40000-99-100 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement..